

A usage officiel

C(2000)200/REV4



Organisation de Coopération et de Développement Economiques
Organisation for Economic Co-operation and Development

16-Feb-2001

Français - Or. Anglais

CONSEIL

Conseil

PROPOSITION DE PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LA SÉCURITÉ DES ALIMENTS 2001-2002

(Note du Secrétaire général)

JT00103008

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine
Complete document available on OLIS in its original format

C(2000)200/REV4
A usage officiel

Français - Or. Anglais

OBJET

1. Cette note présente, pour examen et approbation, des propositions révisées de travaux futurs sur la sécurité des aliments, conformément à la demande formulée par le Conseil à l'issue de l'examen du document C(2000)131 lors de sa réunion du 27 juillet [C/M(2000)19, point 227, d)] et compte tenu des échanges de vues qui ont eu lieu au Comité exécutif et au Conseil.

RAPPEL DES FAITS

2. Les Ministres des pays Membres de l'OCDE ainsi que les chefs d'État et de gouvernement du G-8 ont demandé à l'OCDE d'entreprendre de nouveaux travaux sur la sécurité des aliments. Dans leur Communiqué, les Ministres des pays Membres de l'Organisation ont noté que «*l'OCDE continuera de réaliser des analyses économiques et de jouer un rôle actif dans le dialogue international sur la sécurité des aliments, en poursuivant son action en direction de la société civile et en s'appliquant à partager les résultats de ces travaux dans ce domaine avec les pays non membres. S'appuyant sur ses avantages comparatifs, l'OCDE, par ses travaux, complétera efficacement, sans double emploi, les activités d'autres organisations internationales, en particulier la FAO et l'OMS*». Les membres du G-8 ont pris acte et approuvé dans leur Communiqué les nouveaux travaux convenus par les Ministres des pays de l'OCDE (les deux Communiqués sont reproduits à l'Annexe 1).

3. Pour y donner suite, le document du Conseil intitulé *Travaux futurs sur la sécurité des aliments et d'autres questions liées aux biotechnologies* [C(2000)131] a présenté les propositions de travaux futurs établies par le Secrétariat. Aucune décision n'a été arrêtée, mais les premiers échanges de vues qui ont pris place en juillet au sein du Comité exécutif et du Conseil semblent indiquer qu'un accord général se dessine sur les points suivants : les travaux du Groupe d'étude sur la sécurité des nouveaux aliments destinés à la consommation humaine et animale et du Sous-groupe sur l'harmonisation de la surveillance réglementaire en biotechnologie doivent se poursuivre et tenir compte des questions nouvelles dont l'intérêt a été mis en évidence dans les rapports respectifs de ces groupes destinés au G-8 ; les travaux de ces groupes faisant actuellement l'objet d'un examen par les Comités compétents et leurs organes subsidiaires, et les questions relatives aux ressources étant traitées par le Comité du budget, il n'y a donc pas lieu d'en discuter plus avant dans cette note (Annexe 2) ; pour faire suite à l'invitation des Ministres des pays Membres de l'OCDE d'envisager la tenue d'une conférence sur les incidences des OGM sur l'environnement, le Secrétariat devrait préparer un projet chiffrant les besoins en ressources correspondants ; le Comité des politiques d'environnement (EPOC) examinera plus avant cette proposition à sa session des 27-29 novembre en se fondant sur une note du Secrétariat (Annexe 2) ; le Conseil n'a pas eu le temps en juillet d'examiner les propositions de travaux futurs quant à leur fond et à leur structure, mais il serait opportun de lancer de nouvelles activités pour compléter les travaux du Groupe ad hoc sur la sécurité des aliments.

4. Comme l'a demandé le Conseil, le Secrétariat a étoffé, dans le document du Conseil C(2000)200, les propositions concernant la suite à donner aux travaux du Groupe ad hoc présentées dans le document C(2000)131 et qui pourraient être adoptées par l'OCDE. Ces propositions se fondaient sur les grands principes généraux dégagés à l'occasion de ces échanges de vues, à savoir :

- exploiter et s'appuyer sur les résultats des travaux du Groupe ad hoc ;
- mettre à profit les structures et les capacités horizontales mises en place à l'OCDE ;
- dresser une liste d'activités bien déterminées et réduire au minimum les concours demandés aux pays Membres ;

- éviter les doubles emplois et veiller à la coordination avec les travaux d'autres instances internationales ;
- poursuivre le dialogue sur les politiques à adopter avec les représentants et experts des capitales chargés de la sécurité des aliments et de domaines connexes ;
- associer à ce dialogue les pays en développement, la société civile et les milieux industriels.

5. Le Groupe de pilotage mis en place au niveau du Secrétariat (GICB) a examiné la proposition de programme de travail sous sa forme actuelle et défini, avec le CCNM, des activités d'ouverture. Des discussions ont été entamées avec d'autres organisations intergouvernementales (OIG), en particulier la FAO, sur la nécessité d'éviter les doubles emplois et de faire davantage jouer les synergies avec le Codex.

6. Les débats qui se sont déroulés en novembre au Comité exécutif et au Conseil ont très clairement fait ressortir l'intérêt d'arrêter précocement la décision de lancer ces importantes activités au sein de l'OCDE. Les propositions présentées dans le document C(2000)200, qui ont été jugées équilibrées et prenant convenablement en compte les diverses sensibilités des pays Membres, ont recueilli une très large approbation. Le Secrétariat a toutefois été invité à recadrer et reformuler certaines activités, l'objectif étant notamment de parer aux risques de chevauchement des travaux avec ceux d'autres organisations internationales, de redresser l'image défavorable qui semble prévaloir à l'égard des avantages de la réglementation, et d'intégrer les propositions de nouveaux éléments. Quant à la tenue d'une réunion à haut niveau, son objet et le choix de la date devront être débattus plus avant. Le Comité exécutif a approuvé dans l'ensemble le document révisé diffusé sous la cote C(2000)200/REV1, estimant qu'il a été sensiblement amélioré, mais a jugé nécessaire d'ajouter certaines nuances avant de le soumettre au Conseil. Lors de l'examen du document C(2000)200/REV2, le Comité exécutif a demandé de préciser plus avant certaines des propositions d'activités par souci de clarté et de reformuler le paragraphe 17 relatif à la réunion à haut niveau, et est convenu de transmettre au Conseil le document C(2000)200/REV3, éventuellement modifié à la lumière des débats du Comité exécutif du 13 décembre. A sa réunion du 21 décembre 2000, le Conseil a demandé au Secrétariat de fournir des informations complémentaires sur l'opportunité, le contenu et les modalités d'organisation de la réunion à haut niveau proposée (voir Annexe 3), et est convenu de revenir sur cette question lors d'une prochaine session [C/M(2000)29)/PROV]

BUDGET ET MECANISME DE NOTIFICATION

7. Un programme de travail s'intégrant dans le cycle biennal de planification de l'OCDE a été élaboré pour la période 2001-2002. Il représente un financement supplémentaire, qui ne correspond pas à une réallocation de ressources consacrées à d'autres activités du Secrétariat en cours ou prévues. On estime à 2.8 millions de FRF sur deux ans le total des dépenses en personnel et consultants nécessaires pour entreprendre les activités horizontales consacrées à la sécurité des aliments, lesquelles viendront s'ajouter aux travaux déjà engagés ou prévus par le Secrétariat et financés sur les ressources actuelles. Dans sa décision relative au budget de l'Organisation pour l'exercice financier 2001 [C/PWB(2000)01/02/FINAL], le Conseil a approuvé la proposition de la Présidente du Comité du budget d'affecter au programme de travail sur la sécurité des aliments un montant de 1.0 million de FRF provenant du Fonds pour les projets prioritaires (CPF), sous réserve qu'un programme de travail arrêté d'un commun accord soit mis en œuvre d'ici juin 2001. En outre, un report de crédits du CPF 2000 a été sollicité [EXD/CB(2000)57] pour compléter le financement des travaux horizontaux sur la sécurité des aliments.

8. La sécurité des aliments est le thème d'un programme de travail horizontal du Secrétariat qui sera géré par la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et des pêcheries et coordonné par le Groupe interne de coordination sur la biotechnologie (GICB). Le Comité de l'agriculture sera chargé de la gestion globale

du programme, approuvera le contenu de chaque activité, offrira aux pays Membres la possibilité d'examiner les travaux en cours et de formuler des commentaires à cet égard, et examinera tous les projets de rapport. La concertation et la coordination avec d'autres Comités et organes subsidiaires seront assurées selon les besoins :

- Compte tenu du caractère hautement prioritaire et sensible de ce programme de travail, des rapports d'étape seront remis au Comité exécutif et/ou au Conseil, afin de permettre à ces instances de suivre l'avancement des travaux.
- Le Comité des échanges contribuera largement au programme par le biais du Groupe de travail mixte du Comité de l'agriculture et du Comité des échanges.
- Le Comité de la gestion publique, par le truchement du Groupe de travail sur la gestion et la réforme de la réglementation, jouera un rôle majeur dans le cadrage et l'examen des études portant sur des questions réglementaires.
- Les activités intéressant les pays non membres seront coordonnées par le Centre pour la coopération avec les non-membres et bénéficieront, le cas échéant, du concours de la Direction de la coopération pour le développement et du Centre de développement.
- D'autres Comités de tutelle et organes subsidiaires ayant vocation à s'intéresser à la sécurité des aliments et aux questions connexes, tels que le Groupe d'étude sur la sécurité des nouveaux aliments destinés à la consommation humaine et animale (ENV), le Sous-groupe sur l'harmonisation de la surveillance réglementaire en biotechnologie (ENV) et le Groupe de travail sur la biotechnologie (DSTI), seront invités à apporter des contributions et auront la possibilité de formuler des commentaires sur tous les documents.

9. Les travaux envisagés, qui consisteront à réaliser des analyses fiables, sont destinés à nourrir le débat public sur les questions de sécurité des aliments dans les domaines traditionnels de compétence de l'OCDE -- politiques économique, commerciale et réglementaire --, en partant du principe que les aspects plus scientifiques et techniques de ce dossier sont traités au sein d'autres secteurs du Secrétariat et dans d'autres instances internationales. Dans la mesure où diverses autres institutions internationales ont elles aussi engagé une réflexion sur ces aspects plus vastes de la sécurité des aliments et des questions s'y rattachant, la concertation et la coordination des travaux, qui sont essentielles si l'on veut éviter les doubles emplois, constituent et demeureront un des grands axes de ce programme de travail.

ACTIVITES SPECIFIQUES

10. **Activité 1 : Effets des mesures SPS et OTC sur les échanges et l'activité économique** -- Les travaux entrepris par le Secrétariat semblent indiquer que l'application des mesures SPS et OTC ainsi que leurs incidences sur les échanges demandent à être mieux mesurées et à faire l'objet d'une collecte de données plus systématique [CCNM/EMEF/CA(2000)19]. Ce constat vaut pour les pays de l'OCDE comme pour les pays non membres. L'OMC se charge d'examiner les Accords SPS et OTC proprement dits et le Codex élabore actuellement des lignes directrices pour la mise en œuvre de ces mesures, mais les analyses portant sur leurs conséquences pour les échanges de produits agricoles et alimentaires sont rarissimes. Dans une étude inscrite à son programme de travail ordinaire pour 2001, la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et des pêcheries examinera la possibilité de définir des critères de classification des différents types de mesures SPS et OTC susceptibles de constituer un cadre pour l'analyse économique des décisions relatives aux obstacles techniques aux échanges.

Proposition : Sur la base de cette classification, il est proposé d'entreprendre une étude de suivi visant à analyser les répercussions, sur le commerce, d'un certain nombre de mesures techniques

ayant un lien direct avec la sécurité des aliments. Cette étude traitera de questions intéressant aussi bien les pays de l'OCDE que les pays non membres. D'étroites consultations avec les pays Membres, l'OMC et le Codex seront nécessaires afin de s'assurer que ces travaux analytiques seront utiles aux activités conduites par ces différentes instances.

11. **Activité 2 : Biotechnologies modernes et sécurité alimentaire** -- Ces travaux s'inscrivent dans le cadre général d'un des objectifs pluriannuels du programme de la Direction de l'agriculture consacré aux perspectives, qui consiste à préciser quelles sont les conséquences des biotechnologies modernes sur l'agriculture et les marchés des produits alimentaires. Une question s'y rattachant et qui a été posée à de nombreuses reprises lors de la consultation OCDE/ONG de novembre dernier et durant la Conférence d'Edimbourg sur les aliments génétiquement modifiés est celle de l'impact potentiel des biotechnologies modernes sur la sécurité alimentaire. Les avancées réalisées dans le secteur des biotechnologies ont suscité de formidables espoirs quant à la possibilité de nourrir une population mondiale de plus en plus nombreuse, alors que parallèlement les ressources naturelles s'épuisent, mais un certain nombre de pays confrontés à d'énormes problèmes de sécurité de leurs approvisionnements n'ont pas encore fait leur choix concernant la sécurité des aliments et d'autres questions (préoccupations environnementales, par exemple) soulevées par le progrès technologique. L'organisation en 2001 d'une conférence de l'OCDE sur l'évaluation de l'impact des OGM sur l'environnement permettrait sans aucun doute d'aborder les préoccupations des pays en développement et la problématique de la sécurité alimentaire. Il faudra assurer la coordination de cette activité sur la sécurité alimentaire avec la Direction de l'environnement et son Sous-groupe sur l'harmonisation de la surveillance réglementaire en biotechnologie, auquel sera confiée l'organisation de la conférence.

Proposition : L'étude envisagée passera en revue les contributions que les biotechnologies modernes pourraient apporter à la sécurité alimentaire en prenant en compte les aspects relatifs à la demande (réactions des consommateurs, par exemple), à l'offre (taux d'adoption, par exemple) ainsi que les facteurs structurels (structures du marché, innovation, par exemple). Elle sera menée en étroite coordination avec d'autres organisations intergouvernementales telles que la FAO et étayera le plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation.

12. **Activité 3 : Aspects socioéconomiques et consultation du public** -- Le Compendium national des activités et systèmes liés à la sécurité des aliments, préparé par le Groupe ad hoc sur la sécurité des aliments, fait apparaître que l'influence des questions socioéconomiques sur les décisions de gestion des risques varie selon les pays de l'OCDE considérés. Pour ce qui est des facteurs économiques, nombre de pays les prennent en compte, mais dès lors qu'il s'agit de déterminer si la réglementation de la sécurité des aliments doit ou non se préoccuper de sujets tels que le bien-être des animaux, l'environnement ou la biodiversité, le débat suscite des polémiques. Il ressort également du Compendium national que les mécanismes instaurés par les pays pour consulter le public sur ces questions et élaborer les règlements en matière de sécurité des aliments ont un caractère officiel plus ou moins prononcé et font appel à des méthodes variées pour solliciter et prendre en compte les points de vue des parties intéressées.

Proposition : Il est proposé de réaliser deux études complémentaires visant à étoffer les informations contenues dans le Compendium national sur les méthodes adoptées par les pays pour répondre aux questions d'ordre socioéconomique, consulter l'opinion publique et diffuser l'information auprès du public. Leur objectif consistera à assurer une meilleure transparence quant aux motifs et aux moyens envisagés par les pays Membres pour traiter ces questions dans le cadre d'une approche de la sécurité des aliments reposant sur une démarche scientifique et des règles de droit, conformément à l'accord SPS. Il est prévu de travailler en concertation étroite avec le Codex de manière à éviter les doubles emplois et à renforcer les synergies avec les travaux que celui-ci mène sur le degré d'intégration des facteurs économiques et d'autres facteurs légitimes dans l'analyse des risques.

13. **Activité 4 : Incitations efficaces au respect des règles de sécurité des aliments** -- Des épidémies hautement médiatisées de maladies d'origine alimentaire ont conduit les consommateurs à réclamer des réglementations plus strictes et un renforcement du contrôle de leur application. La baisse de confiance qui en est résultée s'est traduite, pour le secteur agroalimentaire, par des pertes importantes imputables à la chute de la demande intérieure et à une diminution des parts de marché. Le Groupe de travail du PUMA sur la gestion et la réforme de la réglementation avait décidé de réaliser en 2000 un panorama des approches adoptées par les pays pour renforcer l'application des réglementations concernant la sécurité des aliments. Cette étude a toutefois été différée dans l'attente des résultats des rapports établis par l'OCDE à l'intention du G-8 sur les biotechnologies et la sécurité des aliments, mais elle peut désormais être engagée et tirer parti des travaux réalisés par le Groupe ad hoc sur la sécurité des aliments. Le Compendium national établi par le Groupe ad hoc réunit des informations sur les activités destinées à améliorer le contrôle et le respect de la réglementation, en mettant en évidence les divergences entre les approches adoptées en matière de contrôle, les systèmes de suivi, les dispositions législatives et réglementaires, les sanctions et les mesures visant à encourager le secteur à se conformer aux normes et à jouer un rôle actif.

Proposition : Il est proposé de mener conjointement avec PUMA, en s'appuyant sur les travaux réalisés par le Groupe ad hoc, un projet ayant pour objet de donner suite à ces travaux descriptifs par un examen plus analytique des mesures prises récemment par les pouvoirs publics ainsi que des enseignements tirés et/ou des meilleures pratiques en vigueur. Il s'agira en l'occurrence de recenser les approches intéressantes appliquées dans les dispositifs nationaux de sécurité des aliments (définition de la problématique, mesures de stimulation du marché, contraintes réglementaires, rôle des tierces parties, suivi, etc.) et d'en améliorer la diffusion, en vue de leur éventuelle adaptation ou adoption dans d'autres pays ou d'autres secteurs soumis à réglementation.

14. **Activité 5 : Coûts et avantages des nouvelles approches réglementaires dans le domaine de la sécurité des aliments** -- Le Groupe ad hoc estime dans son rapport que les inquiétudes des consommateurs appellent des mesures instaurant des contrôles transparents et garantissant l'innocuité des aliments mis sur le marché sans pour autant limiter à l'excès le développement technologique et les échanges. Dans ce contexte, de nombreux pays Membres étudient les possibilités de mise en œuvre de diverses approches de la gestion des risques et d'une différenciation des produits, par exemple l'étiquetage, la traçabilité ou la préservation de l'identité. De très nombreux travaux en cours portent sur les aspects techniques (le Codex établit ainsi des normes sur l'étiquetage des aliments génétiquement modifiés, tandis que les Systèmes de l'OCDE pour la certification des semences travaillent à la mise au point de normes sur les matériels transgéniques accidentellement présents dans les semences), mais très peu d'analyses ont été consacrées aux incidences des nouvelles initiatives des pouvoirs publics et du secteur sur les échanges et l'économie en général. Une évaluation économique de ces actions réglementaires permettra de mieux en appréhender les coûts et avantages. L'analyse coût-avantages est déjà largement utilisée pour l'élaboration des règles de sécurité des aliments, mais elle pourrait aussi intervenir de façon plus générale dans l'évaluation des enjeux socioéconomiques ainsi que pour établir une distinction entre les mesures légitimes visant à assurer la sécurité des aliments ou à définir des objectifs de diversité et de qualité, et celles qui sont présentées comme permettant d'atteindre ces objectifs, mais qui constituent des obstacles non tarifaires aux échanges et protègent les groupes d'intérêt locaux. La Direction de l'alimentation, de l'agriculture et des pêcheries a déjà réalisé divers travaux théoriques à ce sujet.

Proposition : Il est proposé de tirer parti des travaux théoriques réalisés par la Direction de l'agriculture et d'étudier de façon plus approfondie différentes méthodes d'analyse coût-avantages permettant d'évaluer les aspects socioéconomiques et d'analyser les incidences, sur les échanges, des mesures destinées à atteindre des objectifs de sécurité des aliments ou à définir des objectifs de diversité et de qualité. Il est également proposé, en s'appuyant sur ces travaux, d'analyser par le biais d'études de cas les coûts et avantages des nouvelles approches réglementaires dans des domaines tels que l'étiquetage, la traçabilité et les systèmes de préservation de l'identité.

POURSUIVRE LE DIALOGUE SUR LES POLITIQUES A ADOPTER

15. Outre de nouvelles analyses économiques, les Ministres des pays de l'OCDE ont, dans leur Communiqué, invité l'OCDE à jouer "un rôle actif dans le dialogue international sur la sécurité des aliments, en poursuivant son action en direction de la société civile et en s'appliquant à partager les résultats de ses travaux dans ce domaine avec les pays non membres". Le programme de travail ci-après comprend un certain nombre d'initiatives destinées à garantir que les travaux analytiques proposés feront l'objet d'échanges de vues les plus larges possibles, depuis leur lancement jusqu'à l'examen des rapports finals :

- coordination et, le cas échéant, projets communs avec d'autres organisations intergouvernementales telles que la FAO, l'OMS et l'OMC,
- consultation des ONG et des milieux industriels, s'il y a lieu, afin de recueillir leurs points de vue sur les questions de sécurité des aliments et, en particulier, sur ce programme de travail, éventuellement dans le cadre de sessions spéciales avec le Comité de l'agriculture.

16. Les pays non membres sont confrontés aux mêmes problèmes de sécurité des aliments que les pays de l'OCDE, même si la perspective diffère souvent, et ils doivent de surcroît faire face à d'autres difficultés propres aux pays en développement. Associer les pays non membres au dialogue sur la sécurité des aliments exige donc de mieux connaître leurs problèmes, leurs priorités et les moyens d'action qu'ils envisagent de mettre en œuvre. Le Forum mondial sur l'agriculture offre un espace de dialogue favorable à un partage, avec les non-membres, des expériences accumulées par les pays de l'OCDE en matière de sécurité des aliments. Le Forum qui se tiendra en 2001 sera l'occasion d'échanger les toutes dernières informations et les points de vues sur diverses questions nouvelles liées aux biotechnologies et à la sécurité des aliments, ainsi que sur leurs conséquences pour l'élaboration des politiques agricoles. Le CCNM a proposé d'organiser en 2001 un Forum sur les biotechnologies qui permettrait aux pays de l'OCDE de faire partager leurs expériences et d'analyser les besoins des pays non membres en matière d'évaluation réglementaire de la sécurité des OGM. Une session conjointe d'une journée rassemblant le Forum sur l'agriculture et le Forum sur les biotechnologies pourrait être organisée afin de réfléchir à l'articulation entre, d'une part, les questions posées par l'application des biotechnologies à l'agroalimentaire en termes de recherche et de réglementation et, d'autre part, les questions connexes d'ordre économique et commercial qu'examine le Forum sur l'agriculture.

17. **Réunion à haut niveau** -- Dans le cadre de son programme de travail biennal, l'OCDE organisera une réunion visant à poursuivre le dialogue avec des représentants de haut niveau. Cette réunion fera le point des travaux en cours et dégagera des axes pour les travaux ultérieurs en tenant compte des derniers développements touchant la sécurité des aliments et les politiques des pays Membres dans ce domaine. Participeront à cette réunion des représentants d'organisations internationales compétentes, en particulier la FAO, l'OMS, le Codex, l'OIE et l'OMC. Les date et ordre du jour de cette réunion devront être définis avec soin, de manière à éviter les doubles emplois et présenter une complémentarité avec les activités menées sur des sujets voisins par ces différentes institutions internationales. Le Comité de l'agriculture, qui est globalement chargé de définir et mettre en œuvre le programme de travail sur la sécurité des aliments, élaborera une proposition relative au contenu de cette réunion à haut niveau et à ses modalités d'organisation et fera rapport à ce sujet au Comité exécutif et au Conseil pour approbation.

CONCLUSIONS

18. En conséquence, le Secrétaire général invite le Conseil à adopter le projet de conclusions suivant :

LE CONSEIL

- a) prend note du document C(2000)200/REV4 relatif à la proposition de programme de travail sur la sécurité des aliments 2001-2002 ;
- b) souscrit aux activités spécifiques proposées dans la présente note, prend acte du fait que des ressources ont été provisionnées pour 2001 et reconnaît que des ressources supplémentaires seront nécessaires pour poursuivre le programme de travail sur la sécurité des aliments en 2002 ;
- c) donne son accord de principe à la tenue de la réunion à haut niveau proposée, sous réserve de l'approbation de la proposition qu'élaborera le Comité de l'agriculture selon les lignes du paragraphe 17 et en tenant compte des développements dans d'autres instances ;
- d) demande au Comité de l'agriculture et à ses organes subsidiaires, notamment le Groupe de travail mixte du Comité de l'agriculture et du Comité des échanges, de définir le contenu de chaque activité et de mettre en œuvre l'ensemble du programme de travail ;
- e) invite le Secrétariat à soumettre au Comité exécutif et/ou au Conseil des rapports d'étape, afin de permettre à ces deux instances de suivre l'avancement des travaux et de donner les orientations nécessaires.

ANNEXE 1**DECLARATIONS DES MINISTRES DES PAYS MEMBRES DE L'OCDE ET DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DU G-8 CONCERNANT LES TRAVAUX DE L'OCDE SUR LA SECURITE DES ALIMENTS****Communiqué de la réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des Ministres -- Paris, juin 2000**

«36. Les *biotechnologies* revêtent une importance grandissante dans nos sociétés en raison de leurs répercussions considérables, notamment pour la santé humaine et les soins de santé, la production agroalimentaire et le développement durable. Un approfondissement des connaissances et une intensification de la coopération pour la gestion des avantages et des risques qui en résultent sont indispensables à l'échelon international pour que se concrétisent tous les bienfaits économiques, environnementaux et sociaux qu'on peut en attendre, et pour résoudre les problèmes nouveaux qui en découlent sur le plan de la réglementation. Il faut en particulier maintenir et renforcer la confiance du public grâce à des politiques transparentes. L'OCDE continuera de contribuer à ce processus d'amélioration des connaissances dans tout l'éventail des questions liées aux biotechnologies et s'efforcera d'associer les pays non membres à ces travaux. Les Ministres invitent l'OCDE à envisager l'organisation en 2001 d'une conférence sur les incidences des organismes génétiquement modifiés sur l'environnement.

37. La *sécurité des aliments* est un objectif fondamental pour tous les gouvernements. Les Ministres se déclarent attachés à une démarche scientifique et fondée sur des règles. Les modalités d'application de la précaution à la sécurité des aliments en situation d'incertitude scientifique sont actuellement examinées afin de favoriser une meilleure compréhension des différents points de vue à ce sujet et de parvenir, au niveau mondial, à un plus large consensus sur cette question, en particulier à la Commission du Codex Alimentarius. L'OCDE a engagé d'importants travaux sur les biotechnologies et d'autres aspects de la sécurité des aliments, notamment ceux demandés par le G-8, et a ainsi contribué à une meilleure connaissance internationale des différentes approches. Les consultations avec les parties intéressées, notamment avec les ONG, et la Conférence d'Edimbourg sur la sécurité des aliments génétiquement modifiés, qui a eu lieu en février de cette année, ont été très fructueuses. L'OCDE continuera de réaliser des analyses économiques et de jouer un rôle actif dans le dialogue international sur la sécurité des aliments, en poursuivant son action en direction de la société civile et en s'appliquant à partager les résultats de ses travaux dans ce domaine avec les pays non membres. S'appuyant sur ses avantages comparatifs, l'OCDE, par ses travaux, complétera efficacement, sans double emploi, les activités d'autres organisations internationales, en particulier la FAO et l'OMS.»

Communiqué du G-8 -- Okinawa, juillet 2000

«55. Des systèmes nationaux efficaces en matière de sécurité des aliments et la confiance de l'opinion publique dans ces systèmes doivent être au cœur de l'action des pouvoirs publics. Nous sommes déterminés à poursuivre nos efforts pour que ces systèmes réagissent mieux à la sensibilité accrue de l'opinion publique sur les questions liées à la sécurité des aliments, aux risques potentiels liés à l'alimentation, à l'accélération des progrès des biotechnologies et à la multiplication des déplacements transfrontaliers des produits alimentaires et agricoles.

56. La volonté d'adopter une approche scientifique et fondée sur des règles juridiques est un principe-clé qui sous-tend ces efforts. Les travaux en cours dans les enceintes internationales pour élaborer et préciser cette approche doivent être accélérés. En particulier, nous attachons une grande importance aux travaux de la Commission du Codex alimentaire, principal organe normatif dans le domaine de la sécurité

des aliments, et nous encourageons son Groupe spécial intergouvernemental sur les aliments dérivés des biotechnologies à produire un rapport d'étape substantiel avant la fin de son mandat en 2003. Nous soutenons également l'action de son Comité sur les principes généraux afin de trouver un consensus international plus solide sur la manière dont le principe de précaution doit être appliqué à la sécurité des aliments lorsque les informations scientifiques disponibles sont incomplètes ou contradictoires.

57. Le dialogue entre tous les acteurs, tant dans les pays développés que dans les pays en développement, doit être intensifié pour faire progresser la protection de la santé, faciliter le commerce, assurer un bon développement des biotechnologies, et stimuler la confiance des consommateurs et l'acceptation par l'opinion publique. Le rapport du Groupe ad hoc de l'OCDE sur la sécurité des aliments et les travaux du groupe d'étude sur la sécurité des nouveaux aliments destinés à la consommation humaine et animale et du groupe de travail sur l'harmonisation de la surveillance réglementaire en biotechnologie constituent des avancées utiles dans cette direction. Nous nous félicitons des autres travaux dont sont convenus les Ministres de l'OCDE. Nous notons avec satisfaction que l'OCDE entend poursuivre ses travaux d'analyse et jouer un rôle dans le dialogue international sur la sécurité des aliments en prolongeant son action avec la société civile et en cherchant à partager son travail dans ce domaine avec les pays non membres de l'OCDE. Compte tenu de ses avantages comparatifs, ce travail de l'OCDE complétera utilement les activités d'autres organisations internationales, en particulier celles de la FAO et de l'OMS. Nous encourageons également la FAO et l'OMS à organiser périodiquement des réunions internationales des autorités de réglementation dans le domaine de la sécurité des aliments afin de faire avancer le processus de consultations publiques à partir des données scientifiques.

58. Dans le cadre de ce dialogue, nous attacherons une importance particulière aux besoins, aux possibilités et aux contraintes des pays en développement. Nous œuvrerons pour les aider à renforcer leurs capacités afin de tirer parti des bénéfices potentiels des biotechnologies, et pour encourager la recherche et le développement ainsi que les échanges de données et d'informations concernant ces technologies, notamment les données et informations concernant la sécurité des aliments dans le monde, la santé, la nutrition et l'environnement, et qui sont adaptées à la situation spécifique de ces pays.

59. Des consultations ouvertes et transparentes auxquelles participent tous les acteurs, y compris les représentants de la société civile, s'appuyant sur une base scientifique partagée, constituent une composante-clé d'un système crédible de sécurité des aliments et des cultures agricoles. Nous prenons note de la proposition de créer un panel international indépendant faite lors de la récente Conférence OCDE d'Édimbourg. Dans le prolongement du succès de cette conférence, nous examinerons, en concertation avec des organisations internationales et autres organisations intéressées, notamment des institutions scientifiques, le moyen d'intégrer les meilleures connaissances scientifiques disponibles dans le processus d'élaboration d'un consensus international sur les biotechnologies et d'autres aspects de la sécurité des aliments et des cultures agricoles.»

ANNEXE 2

Groupe d'étude sur la sécurité des nouveaux aliments destinés à la consommation humaine et animale

Dans son rapport pour le G-8 [C(2000)86/ADD/1], le Groupe d'étude a recensé un certain nombre de questions que devront prendre en compte à l'avenir les responsables de l'évaluation de la sécurité des aliments. Il a par exemple été admis qu'il était nécessaire de suivre de près l'évolution du concept d'équivalence en substance. Le rapport souligne par ailleurs l'importance d'une confrontation des expériences pour la mise au point de nouvelles stratégies et méthodes d'essai. Il faudra en outre évaluer dans quelle mesure les études de faisabilité prennent en compte la surveillance post-commercialisation. Parmi les événements ayant marqué l'année 2000, il convient de noter la création de l'Equipe intergouvernementale spéciale du Codex sur les aliments issus des biotechnologies.

Lors de sa troisième réunion, tenue du 27 au 29 septembre, le Groupe d'étude a fait le point sur ses activités à la lumière des constats évoqués ci-dessus. Il a en conséquence révisé son programme de travail (qui porte sur certaines des questions recensées dans le rapport destiné au G-8) et préparé un projet de description de ses travaux. La Réunion conjointe du Comité des produits chimiques et du Groupe de travail sur les produits chimiques, les pesticides et la biotechnologie a approuvé ce programme de travail mis à jour [ENV/JM(2000)42/ADD] à sa 31ème session, tenue du 7 au 10 novembre. L'élaboration de documents de consensus et les activités d'ouverture conduites au moyen de BioTrack Online demeurent prioritaires, mais quelques nouveaux thèmes ont été ajoutés, notamment la surveillance post-commercialisation. Un nouveau projet sur cette question devrait être mis au point sous la conduite de l'Italie. En outre, le Canada accueillera en février 2001 un atelier sur l'évaluation nutritionnelle des nouveaux aliments destinés à la consommation humaine et animale. Enfin, le Royaume-Uni et le Canada assurent la direction d'une nouvelle étude sur les questions soulevées par la sécurité des aliments du bétail. La Réunion conjointe examinera les travaux du Groupe d'étude lors de sa session de février 2002.

Sous-groupe sur l'harmonisation de la surveillance réglementaire en biotechnologie

Le rapport préparé par le Sous-groupe pour le G-8 [C(2000)86/ADD2] énumère quant à lui un certain nombre de questions méritant de retenir l'attention. C'est ainsi que tout en reconnaissant que les fonctions assignées aux évaluateurs de la sécurité de l'environnement et de la sécurité des aliments sont distinctes, il est souligné que les évaluateurs de la sécurité et/ou des risques environnementaux doivent continuer à collaborer avec les responsables de l'évaluation de la sécurité des aliments. Il faut par ailleurs accentuer les efforts d'harmonisation dans le domaine de l'évaluation des risques et/ou de la sécurité de l'environnement. Dans ce contexte, il est par conséquent indispensable de cerner les raisons des divergences entre les dispositifs d'autorisation des produits des différents pays Membres. L'année 2000 a été marquée par un autre événement important, à savoir l'adoption du Protocole de Cartagena relatif à la prévention des risques biotechnologiques. A sa 9ème réunion, tenue du 13 au 15 novembre, le Sous-groupe a actualisé son programme de travail 2001-2002 à la lumière des éléments nouveaux mentionnés ci-dessus. Il convient en particulier de souligner l'importance du système d'information BioTrack Online et de la recommandation adoptée récemment par le Comité intergouvernemental pour le Protocole de Cartagena, qui stipule que les systèmes d'information existants, tels que les bases de données de l'OCDE et de l'ONUDI, devraient être employés comme modèles dans l'optique de lancer la phase pilote du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques, dont la création est prévue par le Protocole. Les étapes ultérieures seront examinées à la 10ème réunion du Sous-groupe, qui se tiendra en juin 2001.

Conférence internationale sur les incidences des OGM sur l'environnement

A sa session des 27-29 novembre, le Comité des politiques d'environnement (EPOC) a accepté la proposition des Etats-Unis d'accueillir en novembre 2001 la Conférence internationale sur les incidences des OGM sur l'environnement. Pour planifier cette dernière, l'EPOC mettra en place un groupe de pilotage, qui sera principalement composé des membres du Bureau du Sous-groupe sur l'harmonisation de la surveillance réglementaire en biotechnologie. Les délégations représentées au sein du Bureau sont l'Autriche, les Etats-Unis, le Japon et la Suisse. Plusieurs autres délégations, parmi lesquelles le Canada, l'Espagne, la France, l'Italie et la Turquie, ont proposé de faire partie de ce groupe. L'EPOC a mis l'accent sur la nécessité d'une participation aussi large que possible à l'organisation de la conférence et au groupe de pilotage. Dans cette optique, il s'attache actuellement à identifier des représentants de pays non membres, d'autres organisations intergouvernementales et de la société civile susceptibles d'y participer.

ANNEXE 3

PROPOSITION DE RÉUNION A HAUT NIVEAU SUR LA SÉCURITÉ DES ALIMENTS

Le programme de travail envisagé dans le domaine de la sécurité des aliments comprend plusieurs initiatives devant permettre à l'OCDE de continuer à jouer un rôle actif dans le dialogue international, comme le prévoit le Communiqué ministériel de juin 2000 (voir les communiqués de l'OCDE et du G8 en Annexe 1). L'une d'entre elle consisterait à organiser une réunion à haut niveau visant à enrichir les échanges de vues et le dialogue sur les problèmes de sécurité des aliments et sur les mesures prises par les pouvoirs publics en la matière. Malgré de longs débats au sein du Comité exécutif, il n'a pas été possible de parvenir à un consensus à ce sujet et, à sa session du 21 décembre 2000, le Conseil a demandé au Secrétariat de fournir des informations complémentaires sur l'opportunité, le contenu et les modalités d'organisation d'une telle réunion, et est convenu de revenir sur cette question lors d'une prochaine session [C/M(2000)29/PROV].

Opportunité de la réunion à haut niveau

Maintenir le dialogue à haut niveau : le rôle essentiel de l'OCDE est d'offrir aux gouvernements la possibilité de confronter leurs expériences et de chercher des solutions aux problèmes qui leurs sont communs, pour aboutir à l'adoption de mesures nationales plus judicieuses et à une meilleure prise en compte des implications de ces mesures pour la communauté internationale. La sécurité des aliments soulève d'innombrables problèmes non résolus à ce jour, préoccupe de plus en plus le public et donne lieu à des mesures équivoques. De nombreux pays Membres de l'OCDE ont exprimé le souhait de pouvoir échanger librement leurs points de vue et expériences nationales sur le thème de la sécurité des aliments. Le nouveau programme de travail consacré à ces questions sera défini et mis en œuvre par le Comité de l'agriculture, mais ce processus n'offrira pas vraiment aux hauts responsables de l'action gouvernementale les plus directement concernés la possibilité de procéder, en dehors des cadres de négociation, à un examen approfondi des dernières évolutions dans ce domaine.

Faire le point sur le programme de travail de l'OCDE et montrer la voie : généralement, les réunions à haut niveau organisées par l'OCDE réfléchissent sur le rôle de l'Organisation dans un domaine donné et donnent des indications quant aux travaux futurs, de façon à ce que soient pris en compte les besoins prioritaires des responsables de l'action gouvernementale. Cette fonction d'orientation, compte tenu du programme de travail en cours, est déterminante dans le domaine de la sécurité des aliments, étant donné l'évolution rapide du contexte où interviennent les pouvoirs publics, déterminée par les préoccupations qui se font jour chez les consommateurs, les nouvelles technologies et les nouveaux produits, les progrès des connaissances scientifiques et la poursuite des réformes de la réglementation. La réunion à haut niveau qu'il est proposé d'organiser en 2002 sera l'occasion, pour les hauts fonctionnaires, d'évaluer les travaux en cours à la lumière des derniers événements survenus dans les pays Membres, dans l'optique de mettre en évidence toute nouvelle question pouvant nécessiter d'être approfondie dans le cadre du programme de travail.

Pourquoi une réunion à haut niveau organisée par l'OCDE ?

Les pays Membres s'accordent à penser que les pays non membres doivent participer au débat sur les questions relatives à la sécurité des aliments. La FAO et l'OMS envisagent d'organiser une réunion sur la sécurité des aliments et une consultation publique, comme les y encourage le communiqué du G8, l'OCDE pouvant éventuellement apporter une contribution à ces initiatives, sous une forme ou sous une autre. Toutefois, l'objet et le champ des deux réunions sont très différents, de même que le moment auquel elles interviendraient. Ainsi, la réunion de l'OCDE serait destinée aux fonctionnaires de haut rang exerçant

des responsabilités en matière de sécurité des aliments et dans des domaines connexes, et non pas aux responsables de la réglementation relative à la sécurité des aliments. La véritable valeur ajoutée de cette manifestation viendrait du fait qu'elle fournirait un cadre de réflexion et de discussion sans équivalent sur des questions politiquement sensibles, à partir de recherches et d'analyses impartiales, y compris celles qui sont conduites par l'OCDE dans le cadre du présent programme de travail. En mettant en évidence les points sur lesquels les pays Membres sont en accord ou en désaccord et ceux qui donnent lieu à des doutes, une réunion à haut niveau organisée par l'OCDE peut contribuer à étayer les discussions et les négociations qui se déroulent dans d'autres instances internationales.

Contenu et modalités envisageables

Les grandes lignes indiquées ci-dessous ne sont données qu'aux fins d'examen. Chargé de définir et de mettre en œuvre le programme sur la sécurité des aliments dans son ensemble, le Comité de l'agriculture formulerait une proposition concernant le contenu et les modalités d'organisation de la réunion à haut niveau et ferait rapport au Comité exécutif et au Conseil pour approbation.

Objet : Faciliter la confrontation des points de vue et des expériences nationales sur les questions liées à la sécurité des aliments, en tenant compte du programme de travail en cours, de manière à ce que chacun ait une meilleure appréhension des différentes approches et des réformes souhaitables à l'avenir. De surcroît, ce dialogue viendrait enrichir les discussions et les négociations qui se déroulent dans d'autres instances internationales telles que la FAO, l'OMS, le Codex et l'OMC.

Champ d'activités : Ce débat informel s'articulerait autour de deux ou trois grands thèmes, chacun faisant l'objet d'un exposé de présentation (vingt minutes), de commentaires de deux participants (cinq minutes), ainsi que d'une rapide introduction et d'une brève conclusion de la présidence. Figurent parmi les thèmes envisageables des questions "intersectorielles" (répercussions économiques et sur les échanges, confiance des consommateurs, aspects socio-économiques, par exemple), les "nouvelles stratégies" (étiquetage, traçabilité, préservation de l'identité des semences, entre autres) et les problèmes "pratiques" (consultation du public, application de la réglementation et mise en conformité, notamment).

Date : Cette conférence se déroulerait sur deux jours en 2002, à une date qui reste à préciser en fonction de l'avancement du programme de travail de l'OCDE et des autres réunions internationales abordant des thèmes comparables, telles que la conférence proposée par l'OCDE au sujet des effets des OGM sur l'environnement, les principales réunions du Codex et le Forum mondial des responsables de la réglementation sur la sécurité des aliments que se proposent d'organiser la FAO et l'OMS.

Participants : Fonctionnaires de haut rang (immédiatement inférieur à celui de ministre) en provenance des capitales, exerçant des responsabilités en matière de sécurité des aliments et dans des domaines connexes, et hauts responsables d'autres organisations internationales concernées. Le programme de travail prévoit la participation active de certains pays non membres et de représentants des ONG concernées, et la participation, sous une forme ou sous une autre, de ces groupes à la réunion à haut niveau serait envisagée.

Résultats : La réunion ne donnerait pas lieu à des recommandations pratiques ni à un communiqué. La présidence ou le Secrétariat se chargerait de rédiger un résumé (cinq à dix pages) qui ferait ressortir, le cas échéant, les points d'accord et de désaccord, les conclusions générales et les orientations à donner aux travaux ultérieurs.